



SONCHAMP ENVIRONNEMENT®

BULLETIN D'INFORMATION

N° 13
Juin 2002

• (SE) FORMER UNE OPINION

Ce printemps d'élections a connu un grand débat sur les sondages d'opinion. Des pourcentages abstraits nous avaient fait oublier que l'opinion publique n'est que la réunion de millions d'opinions personnelles et vivantes.

Le vote est le moyen de compter ces opinions de temps en temps. Pour autant, l'opinion de chacun est plus élaborée que le simple bulletin de vote qui l'exprime et – heureux sommes-nous ! – chacun est libre de former son opinion personnelle à sa manière.

Mais on manque souvent de temps et de moyens d'analyse pour se faire une opinion sur les problèmes de plus en plus complexes et changeants de la vie de citoyen dans la société. Qui plus est, on a rarement l'occasion de voir les opinions que nous exprimons par nos votes se transformer concrètement en actions. Ou de passer de la théorie à la pratique.

La commune, en particulier la petite commune, est le premier niveau de la vie de citoyen. Elle est le territoire de base de la démocratie. A quelques conditions assez simples, elle pourrait :

- Mieux contribuer au processus de « formation d'opinion » de chaque habitant/citoyen,
- Donner un cadre concret à la transformation de l'opinion en action positive,
- En fin de compte, faire avancer vers la démocratie apaisée qui nous fait défaut.

Deux exemples :

• **L'intercommunalité.** Il me semble que l'intercommunalité est aujourd'hui une opportunité de comprendre près de chez soi nombre des mécanismes de la vie démocratique. Et comme rien n'est « noir ou blanc », il n'est jamais trop tôt pour en parler. Il est même idéal de jouer sur des scénarios de « test » pour se préparer à la réalité de demain.

C'est le rôle de la municipalité et d'associations comme Sonchamp Environnement de susciter une information véridique, une pédagogie du débat aidant les uns des autres à se forger leur opinion personnelle et réfléchir à l'évolution possible et souhaitable de notre commune dans son environnement. Plus tard d'observer les effets visibles, à proximité, par les « travaux pratiques ».

Au-delà de cet objectif de gestion locale, je pense que l'intercommunalité, c'est également pour chacun d'entre nous un moyen de se faire une opinion sur l'évolution de l'Europe et la place que la France pourra y occuper demain.

• **L'Environnement.** Celui avec un grand E, dont nous héritons des siècles passés, que nous laisserons en héritage, après l'avoir modelé par notre manière d'y vivre, est difficile à connaître et à comprendre, surtout dans un contexte mondial où des intérêts divergents s'affrontent. Notre commune et le « pays » qui l'entoure sont des espaces où nous pouvons l'observer concrètement, mieux distinguer ce qui dépend d'une part de nos actions locales, par exemple sur l'eau, les forêts, les paysages, l'agriculture dans un développement durable, d'autre part ce qui vient de plus loin et des autres dont nous « inter-dépendons », par exemple la pollution à l'ozone ou le trafic aérien.

Ces grandes questions qui engagent notre avenir, il faut en parler, en débattre sereinement, tout en mettant de la passion dans l'action qui les justifie.

C'est à l'école que l'on apprend les principes de la démocratie, c'est dans la commune que l'on peut vivre cette démocratie, dans une pédagogie qui associe « formation de l'opinion » et « action concrète ». Soyons tous apprentis citoyens tout au long de notre vie...

• Directeur de publication - **Jean Mourain**

SONCHAMP ENVIRONNEMENT®
Association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978
Siège : 78120 Mairie de Sonchamp.

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Avant la tenue de son assemblée générale, le 8 mars 2002, Sonchamp Environnement® a organisé une réunion publique sur le thème des communautés de communes. Une question d'actualité pour les Sonchampoises, puisque le Conseil municipal s'est engagé fin 2001 dans une démarche d'adhésion à la communauté de communes projetée par Rambouillet, qui est le principal bassin de vie et d'activité pour les habitants de notre commune.

• L'intercommunalité a le vent en poupe

Trois Français sur quatre considèrent qu'une organisation du territoire en « pays » et « agglomérations » associant entre elles les collectivités locales est « une bonne chose car elle renforce et dynamise le niveau local », selon le sondage de la Sofres « les Français et la recomposition des territoires » effectué en janvier 2002. Pour 86% des personnes interrogées, les communes ont « tout intérêt à se regrouper car il est plus efficace de traiter en commun certains problèmes ». Seuls 12% des sondés redoutent une perte d'autonomie de leur commune et le risque de voir certaines décisions « dépendre de représentants des autres communes ».

L'intercommunalité au 1er janvier 2002

	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Communautés de commune	Total
Nbre d'intercommunalités	14	120	2 033	2 175
Nbre de communes concernées	900	2 000	24 000	26 835
Population concernée	6 210 000	16 000 000	22 000 000	45 000 000

Comme on le voit sur ce tableau, la communauté de communes est une formule de coopération intercommunale éprouvée. Mais si elle concerne les deux tiers de la population française, elle est moins répandue en Ile de-France que dans d'autres régions, et le département des Yvelines n'en compte que deux (Portes d'Ile-de-France et Pays houdanais).

• Première question, quel sera le périmètre retenu ?

Le territoire d'une communauté de communes est obligatoirement d'un seul tenant, sans enclaves et

le préfet, qui fixe la liste des communes intéressées par un arrêté de périmètre, peut au besoin y inclure des communes non « candidates ». C'est pourquoi la commune de Sonchamp a souhaité s'engager aux côtés de Rambouillet, ce qui lui permettra de participer activement à l'élaboration des objectifs et des règles à adopter.

Rambouillet a ouvert son projet (proposé en septembre 2001) à toutes les communes du canton, plus les deux communes limitrophes de Sonchamp et Clairefontaine, soit au total 20 communes. Dans sa séance du 2 novembre 2001, notre Conseil a décidé de s'associer à cette initiative et de participer à l'étude d'un projet de création d'une communauté de communes, mais d'en restreindre le périmètre aux neuf communes du Sud-Yvelines qui partagent les mêmes préoccupations et centres d'intérêt : Clairefontaine-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Orcefontaine, Orphin, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Sonchamp et Vieille-Eglise.

A la mi-mai 2002, aucune décision n'a encore été prise par le préfet des Yvelines concernant ce projet de communauté de communes de Rambouillet.

• Notre commune aura-t-elle voix au chapitre ?

Le code des collectivités territoriales confère à la communauté de communes le statut d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Elle est administrée par un conseil de communauté composé de délégués élus par les conseils municipaux parmi leurs membres. Le nombre et la répartition des sièges, définis dans les statuts,

sont fixés soit librement par un accord unanime de l'ensemble des conseils municipaux, soit en fonction de la population (dans les conditions de majorité qualifiée requise). Aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges.

Les travaux préparatoires au projet de Rambouillet ont avancé le chiffre de deux représentants par commune, plus un représentant par tranche de 2500 ou 3500 habitants, ce qui interdit en principe à Rambouillet d'avoir une majorité en nombre de représentants.

Cependant, compte tenu de son poids démographique (25 400 habitants), on peut s'interroger sur le pouvoir réel des autres communes partenaires dans la définition des objectifs et la gestion de la future intercommunalité :

- dans le scénario de la communauté restreinte à neuf communes souhaitée par Sonchamp, la population de la communauté s'élève à 33 200 habitants, dont 76.5% pour Rambouillet, et seulement 23.5% pour les huit autres communes.
- Dans la grande communauté de 20 communes, totalisant 53 500 habitants, la part de Rambouillet est ramenée à 47.5% mais reste prépondérante.

En ce qui nous concerne directement, avec ses 1 559 habitants, Sonchamp ne représente que 4.7% de la population de la communauté à neuf et 3.6% pour la communauté élargie à 20 communes. Nos préoccupations seront-elles entendues et nos problèmes pris en compte de façon satisfaisante ?

• Préparer les prochaines étapes

Les communes doivent transférer au minimum trois blocs de compétences à la communauté de communes. Deux sont obligatoires, l'aménagement de l'espace et les actions économiques intéressant l'ensemble de la communauté. Un bloc de compétences optionnel est choisi parmi les quatre suivants :

- protection et mise en valeur de l'environnement,
- politique du logement et cadre de vie,
- création, entretien et aménagement de voirie,
- équipements culturels, sportifs, d'enseignement maternel ou primaire.

Dans la pratique, on peut choisir des sous-ensembles très précis de ces blocs. Par exemple dans le domaine de la voirie, on peut séparer l'entretien de la voirie communale de l'aménagement, balisage et entretien des sentiers ruraux pédestres, équestres et VTT d'intérêt communautaire. L'expérience montre qu'il est recommandé de commencer avec le minimum de délégations et d'en ajouter au fur et à mesure que la vie communautaire se développe.

• Attention à la fiscalité

La communauté de communes perçoit les quatre impôts directs locaux – taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle – qui restent perçus par ailleurs par la commune, le département et la région. Le mécanisme est en soi inflationniste, sauf si les communes décident de baisser

leurs propres taux et si la communauté permet des économies d'échelle sur la gestion et les investissements.

Pour la taxe professionnelle, un choix est à faire. Si la communauté adopte le régime de la taxe professionnelle unique (TPU), c'est la communauté qui en vote le taux et perçoit intégralement la taxe. Si le choix se porte sur la taxe professionnelle de zone (TPZ), la communauté perçoit celle-ci uniquement sur les nouvelles activités (accueillies sur une zone située sur une ou plusieurs communes), et les communes gardent la maîtrise de leur taux pour les activités existantes.

• Des opportunités à saisir, des risques à évaluer

L'intérêt, pour une commune de la taille de Sonchamp, est de pouvoir participer à des programmes plus ambitieux, de bénéficier de certaines économies d'échelle, notamment en matière de voirie.

Le risque, c'est de perdre une certaine autonomie, de subir des décisions qui ne nous seraient pas favorables.

Pour optimiser les choix, il faudra savoir et pouvoir négocier et influencer les programmes, représenter en toute transparence la population et l'informer.

De nombreuses questions seront à examiner : élaboration des statuts, détermination du rôle du président et des vice-présidents, fonctionnement de l'administration et du conseil, rôle des délégués de Sonchamp, information et participation de la population et des associations concernées, notamment Sonchamp Environnement®...

Nous serons attentifs à certaines questions précises : La protection et la mise en valeur de l'environnement feront-elles partie des compétences transférées ? Quel statut pour les chemins ruraux ? Quel traitement pour les points noirs (exemple, La Chaudière) ? L'aménagement du centre bourg et la mise en valeur du patrimoine local vont-ils bénéficier de moyens supplémentaires ou seront-ils reportés ? Les aménagements de la RN 10, les problèmes de circulation sur la RD 936, la traversée du bourg et des hameaux...



Les nouvelles

• NETTOYAGE DE PRINTEMPS

le samedi 6 Avril

Une première équipe s'est rendue à l'école de la Genetière, dans les classes de CE2, CM1 et CM2 : différents sujets ont été abordés avec les enfants comme la durée de vie des matériaux, le tri des déchets, leur traitement : recyclage, compostage, stockage... Ensuite, accompagnés de nombreux parents, tous sont partis remplir des sacs de déchets toujours aussi nombreux.

Pendant ce temps, plusieurs équipes se constituaient place de la mairie, à Greffiers et à La Hunière pour se disperser ensuite sur les routes et chemins communaux. L'opération menée avec l'école fut un succès : l'intérêt manifesté par nos enfants est un encouragement pour l'avenir.

En revanche, force est de constater que les ramasseurs des hameaux sont toujours les mêmes et bien peu nombreux ! Si vous n'avez pas pu nous rejoindre, il n'est pas trop tard : aidez-nous tout au long de l'année en maintenant propre votre entourage.

• LA FOIRE AUX PLANTES ET AUX PRODUITS DU TERROIR

le samedi 4 et dimanche 5 mai

Malgré un temps frais, notre VI^{ème} foire a connu une grande affluence, notamment le samedi matin. Les habitants des villages voisins, en particulier Saint-Arnoult, Rochefort, La Celle-les-Bordes et Prunay sont de plus en plus nombreux à nous rendre visite.

Tous les produits étaient d'excellente qualité et les prix très attractifs.

Cette année, on pouvait même manger sur place grâce aux fermières de la Noue et de la Villeneuve qui nous ont régallés de leurs crêpes.

• COULOIRS AÉRIENS

Depuis le 21 mars ont été mis en application les nouveaux couloirs aériens desservant les aéroports de la région parisienne. Nous avons compris très tôt pendant la phase d'étude et de concertation sur ces couloirs que Sonchamp subirait des conséquences de

ce nouveau dispositif. Nous en avons d'ailleurs informé la mairie. La principale nuisance vient des avions atterrissant à Orly dans la configuration dite « Est », qui correspond aux journées de « beau temps ». En comparant la carte « AVANT » et la carte « MAINTENANT », extraites des informations fournies par la Direction Générale de l'Aviation Civile, on constate que :

- les trajectoires des 210 vols arrivant vers Sonchamp suivent maintenant un couloir plus étroit, ce qui réduit le nombre d'habitants concernés, mais accroît la nuisance pour ceux qui se trouvent survolés
- le nouveau couloir est orienté nettement plus au sud qu'avant (il est sud-sud-ouest au lieu de ouest-sud-ouest), sauf pour 15 vols quotidiens
- surtout l'altitude de survol est plus basse, Sonchamp se trouve maintenant juste au franchissement du niveau 1.000 mètres.

Les jours de beau temps, les habitants du Bourg, des Meurgers, de Louareux et de Chatonville entendent maintenant passer des avions à basse altitude, y compris de gros porteurs. Ceux de Greffiers devraient avoir perçu une amélioration, comme à Rambouillet. N'hésitez pas à nous dire ce que vous constatez de chez vous. Ce type de nuisance est bien sûr d'envergure régionale, et résulte de l'augmentation du trafic aérien en général (le 11 septembre n'a eu qu'un impact momentané). Notre voix locale est quasi inaudible dans le débat. Les associations et les élus doivent mener des actions concertées. On comprend qu'Ablis, et encore plus Saint Arnoult, Rochefort et nombre de communes de l'Essonne sont très concernées. Une action coordonnée au niveau du Sivom de St Arnoult, comme envisagé par M Gogue, maire de Sonchamp, pourrait être entendue, par exemple pour faire remonter un peu l'altitude de survol, et lutter contre la présence dans les flottes d'avions trop bruyants (les vieux MD80 et Boeing 727 par exemple). Monsieur Barth, maire d'Ablis et conseiller général s'intéresse au dossier. En même temps, nous comprenons bien la difficulté de choisir des trajectoires sans aucune conséquence, et de ce point de vue, les nuisances subies à Sonchamp sont inférieures à celles que subissent les communes plus proches d'Orly.

N'empêche que la vigilance est nécessaire, car tout pourrait encore être remis en cause si le site de Beauvilliers (28), était à nouveau pris en considération pour la construction du troisième aéroport.

Ce dossier qui suit les aléas des majorités gouvernementales va en effet être rouvert. Nous continuerons à vous informer sur ce «feuilleton».

Si vous ne l'avez pas encore payée, envoyez-nous votre cotisation
avec la partie haute du bulletin ci-joint. Merci.



SONCHAMP ENVIRONNEMENT®

2002
MEMBRE DONATEUR

- **Nom :**
- **Adresse :**
- **Tél :**
- **Prénom :**

Cotisation 2002 : 10 €

*Association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978
Siège : 78120 Mairie de Sonchamp.*



SONCHAMP ENVIRONNEMENT®

Membre donateur
2002

Reçu de :

- **Nom :**
- **Prénom :**

la somme de 10 €

Cotisation 2002

*Association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978
Siège : 78120 Mairie de Sonchamp.*